

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1182

1<sup>er</sup> juin 2011

### SOMMAIRE

Alsala SA .....	56695	Gores I SF Luxembourg S.à r.l. ....	56713
AnaCap Debt Opportunities No.3 S.à r.l. .....	56707	Groovy Consulting S.à r.l. ....	56725
Andros Invest S. à r.l. ....	56707	GSSM Luxembourg Holding S.à r.l. ....	56713
AOF 4 S.à r.l. ....	56715	KBL Richelieu Luxembourg .....	56690
Ars-Immo S.A. ....	56708	Lasarte-FIS .....	56693
AXA Open Fund Management S.A. ....	56719	LU GE I S.à r.l. ....	56733
Bel Re S.A. ....	56720	Luxcontern Immobilière S.A. ....	56710
Bitcom Immobiliens S.A. ....	56708	Machilu S.A. ....	56736
Boreas Holdings S.à r.l. ....	56709	Monita S.A. ....	56730
Cave Pearls S.à r.l. ....	56720	MTAr S.à r.l. ....	56718
CGI Information Systems and Manage- ment Consultants Luxembourg S.à r.l. .....	56720	Ontex II-A S.à r.l. ....	56711
CoorsTek Luxembourg .....	56720	Osteria Del Ponte S.à r.l. ....	56716
Cursa S. à r.l. ....	56705	QCNS Cruise Europe S.A. ....	56693
David Americo Sàrl .....	56722	Ramsay Finance S.à r.l. ....	56733
Delta Hydrocarbons S.A. ....	56722	Regent Management S.à r.l. ....	56699
D & G Lux S.à r.l. ....	56722	Sapphire Qac Holding S.e.n.c. ....	56721
Dr. Koch Investment und Beteiligung Holding SA .....	56732	Société Holding des Côtes Rouges S.A. ..	56715
Dr. Koch Investment und Beteiligung So- parfi S.A. ....	56732	Société Luxembourgeoise Chanzy Par- doux S.à r.l. ....	56708
DV III General Partner S.A. ....	56732	Svitjod Reinsurance S.A. ....	56722
Fiducial Expertise S.A. ....	56716	Tiger Holding S.à r.l. ....	56725
Goëmar Holding S.à r.l. ....	56690	TT Organisation S.A. ....	56698
		Wader A.G. ....	56736
		Whitelabel II-A S.à r.l. ....	56711
		Zenz & Klein S.à r.l. ....	56723

**KBL Richelieu Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 137.900.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1<sup>er</sup> février 2011*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Franck SARRE en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Franck SARRE, démissionnaire
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Wouter GESQUIERE
- que Monsieur Wouter GESQUIERE termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL RICHELIEU LUXEMBOURG  
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011041365/17.

(110046853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Goëmar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 154.990.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Goëmar Holding S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, incorporated by deed drawn up and enacted on August 10<sup>th</sup>, 2010, inscribed at trade register Luxembourg section B number 154.990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2085 of October 5<sup>th</sup>, 2010.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Fons MANGEN; réviseur d'entreprises, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 250,000.- (two hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 262.500.- (two hundred sixty-two thousand five hundred euros) by the issue of 250,000 (two hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Nomination of a new manager until August 11<sup>th</sup>, 2013.

4.- Divers.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution:*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 250,000.- (two hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 262.500.- (two hundred sixty-two thousand five hundred euros) by the issue of 250,000 (two hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, by contribution in cash.

*Second resolution:*

It is decided to admit to the subscription of the 250,000 new shares:

1) BeCapital Private Equity SCA SICAR, .....	148,480 shares
2) FCPR PECHEL INDUSTRIES III, .....	101,520 shares
Total: .....	250,000 shares

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Fons MANGEN, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 250,000 (two hundred fifty thousand) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 250,000.- (two hundred and fifty thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 262,500.- (two hundred sixty-two thousand five hundred euros), represented by 262,500 (two hundred sixty-two thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each."

*Fourth resolution:*

Is is decided to appoint a new manager until August 11<sup>th</sup>, 2013:

PECHEL INDUSTRIES PARTENAIRES, with registered office at F-75008 Paris, 162, rue du Faubourg Saint Honoré, represented by Mrs Hélène PLOIX, born on September 25<sup>th</sup>, 1944 in Anould, France, residing at 42, quai des Orfèvres, F-75001 Paris.,

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Goëmar Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154.990, constituée suivant acte reçu le 11 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2085 du 5 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 262.500.- (deux cent soixante-

deux mille cinq cents euros) par l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, par apport en numéraire.

- 2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.
- 3.- Nomination d'un nouveau gérant jusqu'au 11 août 2013.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 262.500.- (deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'admettre à la souscription des 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales nouvelles:

1) Capital Privat Equibar SCA SICAR .....	148.480 parts sociales
2) FCPR PECHEL INDUSTRIES III .....	<u>101.520 parts sociales</u>
Total: .....	250.000 parts sociales

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les souscripteurs pré désignés, représentés par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 262.500.- (deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) divisé en 262.500 (deux cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un euro) chacune.

*Quatrième résolution:*

Il est décidé de nommer un nouveau gérant jusqu'au 11 août 2013:

PECHEL INDUSTRIES PARTENAIRES, ayant son siège social à F-75008 Paris, 162, rue du Faubourg Saint Honoré, représenté par son représentant permanent Madame Hélène PLOIX, née le 25 septembre 1944 à Anould, France, demeurant à 42, quai des Orfèvres, F-75001 Paris.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> mars 2011. Relation: LAC/2011/9753. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 mars 2011.

Référence de publication: 2011039714/138.

(110044406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

**Lasarte-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 133.342.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung*

die am 3. März 2011 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Lasarte - FIS für das am 30. September 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Lasarte - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Lasarte - FIS für das am 30. September 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. April 2011.

*Für die Lasarte - FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Denise Servatius

Référence de publication: 2011053960/24.

(110060014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 154.299.

—  
L'an deux mille onze, le quatorze mars,

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de QCNS Cruise Europe S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.154299, constituée suivant un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 juillet 2010 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1737 en date du 25 août 2010. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, susmentionné, en date du 18 février 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à dix-sept heures, par Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme BOUCLIER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

III.- L'actionnaire unique représenté déclare avoir été valablement informé de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décide de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

#### 1. Décision de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également faire l'acquisition, assurer la gestion et la mise en valeur, de tout titre et droit, y compris tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle et notamment, sans que cette liste soit limitative, de brevets, licences, marques, URL et/ou noms de domaine.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, avances, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

La Société pourra, en particulier, sans que cette liste soit limitative, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou gage ou charge sur tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable.

La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

#### 2. Divers

Après lecture attentive de l'ordre du jour, la résolution suivante a été adoptée:

#### Résolution unique

L'actionnaire unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également faire l'acquisition, assurer la gestion et la mise en valeur, de tout titre et droit, y compris tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle et notamment, sans que cette liste soit limitative, de brevets, licences, marques, URL et/ou noms de domaine.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, avances, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

La Société pourra, en particulier, sans que cette liste soit limitative, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou gage ou charge sur tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable.

La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

#### Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, J. BOUCLIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12369. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011041083/114.

(110045656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

### **Alsala SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.518.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Max Albert KIRCHENSTEIN, né le 2 mai 1953 à Ixelles (Belgique), demeurant Avenue du Fort-Jaco 20/2, B1180 Bruxelles, Belgique;

ici représenté par Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme simplifiée luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "ALSALA SA".

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert,



conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a de plus pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000, - (trente et un mille), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent) chacune, entièrement libéré.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 200.000, - (deux cents mille) qui sera divisé en 2.000 (deux mille) actions de EUR 100,-(cent) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, et ce à quelque moment que ce soit pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un seul administrateur tant qu'elle n'aura qu'un seul actionnaire. Dès que la société aura plusieurs actionnaires, un conseil d'administration sera composé de trois membres au moins, que ces personnes soient actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.



11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2011.  
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les 310 actions.  
Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents Euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est appelé à la fonction d'administrateur unique et d'administrateur délégué pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2016:

Monsieur Max Albert KIRCHENSTEIN, né le 2 mai 1953 à Ixelles (Belgique), demeurant Avenue du Fort-Jaco 20/2, B-1180 Bruxelles, Belgique;

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 52610;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9566. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1 mars 2011.

Référence de publication: 2011038997/171.

(110043471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

### **TT Organisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 53.016.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2010.*

### *Décisions:*

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

### *Première résolution*

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Astère De Schrijver, né le 19 octobre 1943 à Bachte Maria Leerne (B), demeurant 7, Oude Vierschaarstraat B-9831 Sint Martens Latem et pour une durée expirant le 20 septembre 2012.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edmond De Moor, né le 05 décembre 1938 à Berchem Sainte Agathe (B), demeurant 3, rue du Bois Planté B-1620 Ham sur Heure Nalinnes et pour une durée expirant le 20 septembre 2012.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Gillon, né le 22 mars 1944 à Bruxelles (B), demeurant 3, rue Vieille Ruelle B-4357 Donceel et pour une durée expirant le 20 septembre 2012.

*Deuxième résolution*

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Bernard Gillon, né le 22 mars 1944 à Bruxelles (B), demeurant 3, rue Vieille Ruelle B-4357 Donceel et pour une durée expirant le 20 septembre 2012.

*Troisième résolution*

Nomination au poste de commissaire, Madame Béatrice Dogot, née le 28 octobre 1951 à Gerpinnes (B), demeurant 3, rue du Bois Planté B-1620 Ham sur Heure Nalines et pour une durée expirant le 20 septembre 2012 en remplacement de la société Comptex Sàrl B 129165.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053859/27.

(110060015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

**Regent Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.565.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gérard Lussan, residing at Bannatyne Plantation House, BDS Barbados, here represented by Bassem Pierre DAHER, LL.M, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Barbados on 28 February 2011.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Regent Management S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever in "REGENT S.C.A.", a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions, SCA) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg qualifying as an securitisation company (société de titrisation) governed by the Luxembourg law of 2 March 2004 relating to securitisation as amended, from time to time and to manage it in its capacity as its unlimited general partner. Should, for any reason, Regent S.C.A. ceases to qualify as a securitisation company, the Company will keep acting as its unlimited general partner.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. The Company may borrow in any kind or form.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development and/or which the Company may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by ten (10) shares having a nominal value of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers (the Board) of no less than two (2) members.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and revoked, with or without cause, by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The Board appoints a chairman among its members by simple majority of the present or represented members. For the case where there is a tied vote, the chairman has a casting vote.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers A and B. Should there exist not manager A or no manager B, the Company will be bound by the joint signature of any two managers C and manager A or B.

Any two managers A and B may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency

The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions defined by the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if the quorum of at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by facsimile or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes

to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, unanimous resolutions of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or facsimile or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Law.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on first of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Mr. Gérard Lussan, prenamed .....	ten (10) shares
Total: .....	ten (10) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

### Statement and Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

### Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Nicolaus BOCKLANDT, born in Manderfeld, on 25 November 1956, with passport number EG327316, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

- Mr. Eric CHICHON, born in Fontenay-sous-bois, on 22 January 1980, with ID number 100657700038, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

and

Mr. Gérard LUSSAN, born in Paris, on 22 April 1938, with passport number 04AE27259, residing at at Bannatyne Plantation House, BDS Barbados,

2. the registered office is established at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gérard Lussan, resident à Bannatyne Plantation House, BDS Barbados,

ici représentée par Bassem Pierre DAHER, LL.M, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2011 à la Barbade,

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Regent Management S.à r.l.» (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'acquisition de participations sous toutes formes dans «REGENT S.C.A.», une société en commandite par actions (SCA) constituée et existante selon le droit du Grand-duché de Luxembourg qualifiée de société de titrisation régie par la loi du 2 mars 2004 sur la titrisation telle qu'amendée et de la gérer, en sa capacité d'actionnaire commandité. Si, pour toute raison, REGENT S.C.A. devait ne plus être qualifiée de société de titrisation, la Société continuerait d'agir comme associé commandité.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, change, de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut emprunter sous toutes formes.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (12.500 EUR) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) chacune.



**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins deux (2) membres.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et révoqués, avec ou sans cause, par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le Conseil désigne un président parmi ses membres à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Pour le cas où le Conseil est composé de plus que trois membres et qu'il y a une parité des votes, la voix du président sera prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la compétence du Conseil.

A l'égard des tiers, la Société s'oblige par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B. Dans le cas où aucun gérant A ou aucun gérant B ne serait en fonction, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant C et d'un gérant A ou B.

Un gérant A et un gérant B peuvent déléguer leur compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le ou les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à désigner une personne, membre du Conseil ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par tout gérant.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.



Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de sa ou leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui ou eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts ont été souscrites comme suit:

Gérard Lussan, prénommé .....	dix (10) parts sociales
Total .....	dix (10) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de l'associé unique, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Disposition Transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,-.

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, né à Manderfeld, le 25 novembre 1956, ayant le passeport numéro EG327316, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
  - Monsieur Eric CHICHON, né à Fontenay-sous-bois, le 22 janvier 1980, ayant la carte d'identité numéro 100657700038; demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

et

Monsieur Gérard LUSSAN, né à Paris, le 22 avril 1938, ayant le passeport numéro 04AE27259, demeurant à Bannatyne Plantation House, BDS Barbados,

2. le siège social de la société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. P. DAHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10280. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039847/351.

(110044680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

#### **Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.404.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Torvald BOHLIN, born on December 1<sup>st</sup>, 1950 in Östersund (Sweden), residing at Grev Magnigatan 16, S-114 55 Stockholm, here represented by Ms Laura LAINE, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm on March 1<sup>st</sup>, 2011.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of CURSA S.à r.l. a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary then residing in Niederanven, on October 13<sup>th</sup>, 2005, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 240 of February 2<sup>nd</sup>, 2006. The Articles have not yet been amended since.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to modify the formalities of Representation of the Company by amending Article 8 of the Articles of Association;

2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*First and Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend the formalities of Representation of the Company and as a consequence Article 8 of the Articles of Association of the Company shall read as follows:

“ **Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers.

In all circumstances for any amount exceeding five thousand euro (EUR 5,000), a prior written consent is required from the general meeting of partners or the sole partner. Consents received by means of electronic communication are accepted.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le quatorze mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

Monsieur Torvald BOHLIN, né le 1<sup>er</sup> décembre 1950 à Östersund (Suède), demeurant au Grev Magnigatan 16, S-114 55 Stockholm, ici représentée par Mademoiselle Laura LAINE, employée privée, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé à Stockholm le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l’associé unique de CURSA S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven, le 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 240 du 2 février 2006. Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés depuis.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

*Agenda:*

1. Décision de changer les modalités de Représentation de la Société en modifiant l’article 8 des statuts de la Société;

2. Divers.

Le comparant a demande au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Première et Unique résolution*

L'associé unique décide de changer les formalités de Représentation de la Société et décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

En toutes circonstances pour tout montant dépassant cinq mille euros (5.000,- EUR), un consentement écrit préalable est requis par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique. Les consentements reçus par voie électronique seront acceptés.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).»

Plus rien n'étant fixe a l'ordre du jour, la séance est terminée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2011. LAC/2011/12488. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040291/99.

(110045289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

---

**AnaCap Debt Opportunities No.3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.246.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61467 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040811/10.

(110045978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Andros Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040812/11.

(110046055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Ars-Immo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.020.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 17 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

ARS-IMMO S.A. (B 75.020), dont le siège social à L-2014 Luxembourg, 23, rue Philippe II, à été dénoncé en date du 15 novembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 7 avril 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011041754/19.

(110046798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Bitcom Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6562 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.491.

—  
**AUSZUG**

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft BITCOM IMMOBILIEN S.A., mit Sitz in L6562 Echternach, 40, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.491, aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 14. März 2011, eingetragen in Echternach, am 18. März 2011, Relation: ECH/2011/445, geht hervor dass:

- 1) die Rücktritte der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder angenommen wurden;
- 2) die Rücktritte von Herrn Wolfgang REIB und Herrn Markus TERRES als Delegierte des Verwaltungsrates angenommen wurden;
- 3) Herr Markus TERRES, Kaufmann, wohnhaft in L6450 Echternach, 42, route de Luxembourg, zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft ernannt wurde, sein Mandat endend bei der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016, welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Echternach, den 23. März 2011.

Référence de publication: 2011041275/20.

(110046823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 73.871.

L'an deux mil onze, le huit février.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

la société par actions simplifiée Société Financière de Participations pour le bâtiment et les travaux publics, SOFIPA avec siège à F-92000 Nanterre, 61, avenue Jules Quentin, ici représentée par Madame Marie-Christine GIRARDOT, domiciliée professionnellement à F-54703 Pont-à-Mousson Cedex, Zone d'Activité Lesmenils, B.P. 69 en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

et

la société par actions simplifiée VINCI CONSTRUCTION FRANCE, anciennement SOGEA CONSTRUCTION, avec siège à F-92000 Nanterre, 61, avenue Jules Quentin, ici représentée par Monsieur Richard KNEPPERT, domicilié professionnellement à F-54703 Pont-à-Mousson Cedex, Zone d'Activité Lesmenils, B.P. 69 en vertu d'une procuration sous

seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'elles possèdent ensemble toutes les seize mille (16.000) parts de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE CHANZY PARDOUX s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 73.871,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 279 du 13 avril 2000,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 230 du 3 février 2009,

les comparantes, par l'intermédiaire de leurs représentants préqualifiés, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Objet social:*

L'objet de la société est étendu de sorte qu'il y a lieu d'ajouter à l'article 2 des statuts un avant-dernier alinéa dont la teneur est la suivante:

«- les activités de couvreur-ferblantier, charpentier, ainsi que toutes les activités de réparation, entretien, maintenance et nettoyage de toitures.».

*Modifications statutaires:*

L'article 15 des statuts concernant le réviseur est supprimé. Les articles portant actuellement les numéros 16, 17 et 18 porteront désormais les numéros 15, 16 et 17.

*Contrôle des comptes:*

Suite à la résolution qui précède, et attendu que le mandat du réviseur est arrivé à échéance, l'assemblée décide de nommer au lieu et place du réviseur un commissaire aux comptes:

La Fiduciaire Cabexco s.à r.l. avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, RCSL B 139.890.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: M.-C. Girardot, R. Knepper, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 9 février 2011. Relation: CAP/2011/510. Reçu soixante-quinze (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011037617/53.

(110041400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

---

**Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.028.580,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040853/11.

(110045672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---



**Luxcontern Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 146.375.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"VALERES Project Developments NV", une société constituée et existant sous les lois belges, ayant son siège social au Kapelsesteenweg 195/1 à B-2180 Ekeren (Belgique), ici représenté par son mandataire la société anonyme Fiduciaire Eurolux ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 34.752, elle-même ici représentée par son mandataire Monsieur Régis LUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Luxcontern Immobilière S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.375, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1213 du 24 juin 2009.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée EUROPEAN AUDIT, ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel (RCS Luxembourg B.50.956), désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social au moins à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 950,- EUR et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2011. Relation GRE/2011/1075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042042/63.

(110047121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Ontex II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Whitelabel II-A S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 2.226.208,67.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

In the year two thousand and eleven, on the third day of March;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Ontex II S.à r.l. (formerly: Whitelabel II S.à r.l.), a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153343, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and having a share capital of four million four hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-one euros seventy-two cent (EUR 4,493,371.72),

here represented by Mrs. Nuala DOYLE, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to record the following:

I) The prenamed entity represents the entire share capital of Whitelabel II-A S.à r.l., a Luxembourg law société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.882, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated on 18 June 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 August 2010, number 1592 (the Company).

The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 18 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 December 2010, number 2839.

II) The issued capital of the Company is fixed at two million two hundred and twenty-six thousand two hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,226,208.67) represented by two hundred and twenty-two million six hundred and twenty thousand eight hundred and sixty-seven (222,620,867) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each., entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1) To change the name of the Company from "Whitelabel II-A S.à r.l." to "Ontex II-A S.à r.l."

2) To amend and restate article 2 of the articles of association of the Company so as to reflect item 1. above.

IV) After this had been set forth, the appearing party, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "Whitelabel II-A S.à r.l." to "Ontex II-A S.à r.l."

*Second resolution*

The shareholder of the Company resolves to amend and restate the article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is Ontex II-A S.à r.l..

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at nine hundred and ten Euro (EUR 910.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille onze, le trois mars;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Ontex II S.à r.l. (anciennement: Whitelabel II S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153343, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg, et ayant un capital social de quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante et onze euros soixante-douze centimes d'euro (EUR 4.493.371,72),

ici représentée par Madame Nuala DOYLE, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu de procuration donnée sous seing privé qui seront signées «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sousigné et seront jointes au présent acte pour être déposées en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter que:

I) L'entité précitée est l'unique associée représentant l'intégralité du capital de Whitelabel II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au numéro 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153882, constituée en société le 18 juin 2010 en application d'un acte du notaire soussigné, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 août 2010, sous le numéro 1592 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 18 novembre 2010, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2010, numéro 2839.

II) Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions deux cent vingt six mille deux cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.226.208,67) représenté par deux cent vingt millions six cent vingt mille huit cent soixante sept (220.620.867) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III) L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Changement de dénomination sociale de la société de «Whitelabel II-A S.à r.l.» en «Ontex II-A S.à r.l.».
- 2) Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentant de prendre acte des décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Whitelabel II-A S.à r.l.» en «Ontex II-A S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associé de la société décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination sociale de la société est Ontex II-A S.à r.l..

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à neuf cent dix euro (EUR 910,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la partie comparante, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DOYLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mars 2011. Relation: LAC/2011/10980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011037655/105.

(110041693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

**Gores I SF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.852.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 mars 2011 a décidé:

- d'accepter les démissions de Madame Marjoleine Van Oort et Monsieur Wim Rits de leurs fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 17 mars 2011;
- de nommer Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 novembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 17 mars 2011;
- de nommer Monsieur Jean-Philippe Mersy, expert-comptable, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 17 mars 2011.

Le Conseil de la Gérance se compose désormais comme suit:

- M. Robbie Reynders, Gérant A;
- M. Steve Eisner, Gérant A;
- M. Raj Vig, Gérant A;
- M. Jean-Claude Lucius, Gérant B;
- M. Jean-Philippe Mersy, Gérant B.

Puis, le Conseil de la Gérance du 17 mars 2011 a décidé, conformément à l'article 5 paragraphe 3 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société de L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy avec effet au 17 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011041334/28.

(110046930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**GSSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.137.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of March.

Before Maître us, Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GSSM Warsaw spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia (limited liability company), (previous name Hobano Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), having its registered office at Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Warsaw, registered with the District Court In Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under KRS number 0000364145,

duly represented by Mr Rudolf Vogelaar, Group Director of Tax, residing in Zoetermeer, The Netherlands, by virtue of a proxy given to him under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "GSSM Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.137 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 No-

vember 2010, number 2554. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 December 2010, not yet published.

The appearing party represents the whole corporate capital and takes the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator "Signes S.A.", a société anonyme, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46.251.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

It may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may distribute in specie or in kind the whole or any part of the assets of the Company, including by way of immediate interim distribution at the outset of the liquidation and for such purpose to set such value as he deems fair upon any asset to be distributed.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the appearing person, signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GSSM Warsaw spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia» (société à responsabilité limitée), (ancien nom, Hobano Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), ayant son siège social à Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Warsaw, inscrite au District Court In Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register sous le numéro KRS 0000364145,

ici représentée par Monsieur Rudolf Vogelaar, Group Director of Tax, demeurant à Zoetermeer, Pays-Bas, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de «GSSM Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.137 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 octobre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 novembre 2010, numéro 2554. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 16 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur «Signes S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.251.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut distribuer, en espèce ou en nature, l'entière ou une partie quelconque des actifs de la Société, y compris par voie de distribution immédiate au début de la liquidation et à cet effet déterminer, comme il lui semble juste, la valeur des siens à distribuer.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. VOGELAAR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2011. Relation: EAC/2011/3487. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011040357/100.

(110045491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

---

**AOF 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.379.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61468 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040829/10.

(110045849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Société Holding des Côtes Rouges S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.140.

---

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires*

En date du 11 octobre 2010 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean Claude Llense et Monsieur Alain Steichen avec effet rétroactif au 6 octobre 2006 et jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

- de ratifier la cooptation de Madame Sylvie Abtal-Cola en remplacement de Monsieur Walter Candoni, administrateur démissionnaire, en date du 23 octobre 2009 et de nommer Madame Sylvie Abtal-Cola définitivement en tant que administrateur de la Société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- de renouveler le mandat de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 6 octobre 2006 et jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011042350/21.

(110046565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Fiducial Expertise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 47.269.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société en date du 21 mars 2011*

L'assemblée générale a décidé de prendre acte de la démission de:

- Monsieur Johan DE LEENHEER de ses fonctions d'administrateur de la société

et de nommer en tant que nouvel administrateur avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'au 22 janvier 2012:

- Monsieur René VERDICKT, né le 29 juillet 1948 à Anvers, Belgique ayant pour adresse professionnelle suivante: 20 Columbuslei, 2900 Schoten, Belgique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Christian LATOUCHE

Monsieur Luc PARENTY

Madame Nathalie JARJAILLE

Monsieur René VERDICKT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

FIDUCIAL EXPERTISE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011041326/23.

(110046688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Osteria Del Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.556.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le huit mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur José Francisco VIEIRA PINHEIRO, salarié, né le 5 septembre 1970 à Salto/Montalegre (P) demeurant à L-3397 Roeser, 38, rue d'Alzingen;

2) Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, salarié, né le 30 avril 1966 à Numao (P) demeurant à L-8359 Goebblange, 1B, Chemin de la Chapelle.

Lesquels comparants ont arrêtés, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "Osteria Del Ponte S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Dippach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

*Souscription:*

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur José Francisco VIEIRA PINHEIRO, prénommé, . . . . .	50 parts sociales
Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, prénommé, . . . . .	50 parts sociales
TOTAL . . . . .	100 parts sociales

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille euros (1.000.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Est nommé comme gérant administratif:

- Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, prénommé. Est nommé comme gérant technique:

- Monsieur José Francisco VIEIRA PINHEIRO, prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un des gérants pour toute opération ne dépassant pas le montant de MILLE EUROS (1.000.-€). Au-delà de ce montant la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2.- L'adresse du siège social est fixée à L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vieira Pinheiro, Dos Santos Fonseca, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11410. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039813/74.

(110044404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.



**MTAr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4734 Pétange, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.700.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

Madame Maria TZAKIRI, architecte, demeurant à L-2221 Luxembourg, 125 rue de Neudorf.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet tous travaux d'architecture, d'urbanisme, l'expertise en bâtiments ainsi que toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «MTAr S.à.r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de

Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

#### *Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Décisions*

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Vladimir GARBOUCHEV, architecte, demeurant à L-5335 Moutfort, 1, Gappenhiehl.

2.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Maria TZAKIRI, prédite.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique ou par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-4734 Pétange, 19, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes. En présence de Monsieur Tzveta Ivanova KAMENOVA, demeurant à L-5335 Moutfort, 1, Gappenhiehl, qui a donné toutes explications en langue bulgare.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous (également Monsieur Tzveta Ivanova KAMENOVA) connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tzakiri, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2011. Relation: EAC/2011/3443. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Santioni*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042060/88.

(110047089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

### **AXA Open Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.241.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040841/10.

(110046370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Bel Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 27.908.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61393 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040858/10.

(110046329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.482,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 141.223.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040865/11.

(110045982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.  
R.C.S. Luxembourg B 154.813.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040872/11.

(110045902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Cave Pearls S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 140.281.

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 21 janvier 2011, Invista European Celsius Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 125.413, propriétaire de 50 parts sociales de la Société,

et Seixaleiro - Consultadoria e Participações, Unipessoal LDA, une société à responsabilité limitée, régie par le droit portugais, ayant son siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga, 73-1.º - Sala 105, 9000-533 Funchal, Madeira, Portugal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Madeira sous le numéro 511 225 814, propriétaire de 50 parts sociales de la Société,

ont transféré chacune respectivement 50 parts sociales à la société Celsius European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 125.726.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2011.

Cave Pearls S.à r.l.  
Martina Schümann  
Gérante

Référence de publication: 2011042269/23.

(110046580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Sapphire Qac Holding S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.592.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2011

qu'il a été constituée une société en nom collectif

entre:

*Associés:*

1. Sapphire QAC Ltd., une société à responsabilité constituée et existant sous le droit de l'île de Man, ayant son siège social au Fort Anne, Douglas, Isle of Man, IM1 5PD et immatriculée auprès du registre de commerce de l'île de Man sous le numéro 006386V; et

2. Sapphire Holding Ltd., une société à responsabilité constituée et existant sous le droit de l'île de Man, ayant son siège social au Fort Anne, Douglas, Isle of Man, IM1 5PD et immatriculée auprès du registre de commerce de l'île de Man sous le numéro 005779V.

*Dénomination:*

La dénomination de la Société est: SAPPHIRE QAC HOLDING S.E.N.C.

*Objet:*

La société à pour objet l'investissement direct ou indirect dans des propriétés immobilière et les intérêts y relatifs, incluant notamment, l'acquisition, le développement, la location et (à terme) la vente de biens immobiliers, la conduite d'opérations dans le même domaine d'activités ainsi que la récolte de capitaux et autres fonds pour de telles opérations ainsi que l'octroi de sûretés y relatives.

*Siège social:*

Le siège social de la société est fixé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

*Gérance:*

La société est administrée par

1. Sapphire QAC Ltd., une société à responsabilité constituée et existant sous le droit de l'île de Man, ayant son siège social au Fort Anne, Douglas, Isle of Man, IM1 5PD et immatriculée auprès du registre de commerce de l'île de Man sous le numéro 006386V; et

2. Sapphire Holding Ltd., une société à responsabilité constituée et existant sous le droit de l'île de Man, ayant son siège social au Fort Anne, Douglas, Isle of Man, IM1 5PD et immatriculée auprès du registre de commerce de l'île de Man sous le numéro 005779V

*Apports:*

Les apports solidaires des associés se montent à GBP 10.374.138 dont 99.8% sont à charge de Sapphire QAC Ltd. et Sapphire Holding Ltd.

Les apports ont été libérés à hauteur de 0%

*Durée:*

La durée de la Société est indéterminée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de dépôt au Registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial.

*Régime de signature statutaire:*

La société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tous les associés agissant conjointement.

Isle of Man, le 14 mars 2011.

Sapphire QAC Ltd / Sapphire Holding Ltd

RYAN CREGEEN / OLIVIER WEBSTER

DIRECTOR / DIRECTOR

Référence de publication: 2011041221/48.

(110045413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

---

**D & G Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011040888/11.

(110045831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**David Americo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 158.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011040897/11.

(110045694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Svitjod Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 30.241.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Stockholm en date du 18 février 2011*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 mars 2011*

L'Assemblée Générale du 7 mars 2011 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Zaid PEDERSEN,
- Monsieur Göran FAXNER,
- Monsieur Roger OHLSSON:

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée nomme également PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

*Pour la société SVITJOD REINSURANCE S.A.*

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2011042351/21.

(110046978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.309.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011040899/10.

(110046175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Zenz & Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 159.411.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf.

Den achten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Jörg ZENZ, Direktor, wohnhaft in L-6496 Echternach, 43, Montée de Trooskneppchen.

2.- Herr Dr. Holger KLEIN, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Wiesengrund 7.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "ZENZ & KLEIN S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Design und der Handel mit Möbeln.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Jörg ZENZ, Direktor, wohnhaft in L-6496 Echternach, 43, Montée de Trooskneppchen, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Herr Dr. Holger KLEIN, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Wiesengrund 7, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sonder-vollm acht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dr. Holger KLEIN, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Wiesengrund 7.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZENZ, H. KLEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mars 2011. Relation: ECH/2011/394. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.



Echternach, den 14. März 2011.

Référence de publication: 2011037667/106.

(110041300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

**Groovy Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4979 Fingig, 48, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 157.646.

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Eric DE BELDER, consultant en informatique et intégration, né à Charleroi (Belgique), le 11 juillet 1960, demeurant à B-6747 Saint-Léger, 13, rue du Stade.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter

- qu'il est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "GROOVY CONSULTING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.646, (la "Société");

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 26 février 2011;

- qu'il a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011, le siège social de Luxembourg à L-4979 Fingig, 48, rue Nicolas Margue, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Clemency (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent quarante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DE BELDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2011. LAC/2011/12958. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041346/36.

(110046616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

In the year two thousand eleven, on the twenty third of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Tiger Holding S.à r.l., (the Company") with registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 117 414, incorporated by deed enacted on the June 26, 2006, amended for the last time pursuant to a deed dated December 28, 2009.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique Petit, "employée privée", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible towards the Company".

2. Creation of a new class of shares being class U redeemable shares.

3. Increase of the corporate capital by an amount of 20,101.90 USD (twenty thousand one hundred one United States Dollars and ninety cents) so as to raise it from its present amount of 461,265.-USD (four hundred sixty one thousand two hundred sixty five United States Dollars) to 481,366.90 USD (four hundred eighty one thousand three hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) by the issue of 574.34 (five hundred seventy four point thirty four) new redeemable shares of class U of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares.

4. Decrease the of the corporate capital by an amount of 1,744.75 USD (one thousand seven hundred forty four United States Dollars and seventy five cents) in order to lower it from its present amount of 481,366.90USD (four hundred eighty one thousand three hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) down to 479,622.15 USD (four hundred seventy nine thousand six hundred twenty two United States Dollars and fifteen cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 49.85 (forty nine point eighty five) redeemable shares of class C of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each,

5. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

*First resolution*

The shareholders decide to amend the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible towards the Company".

*Second resolution*

The shareholders decide to create a new class of shares being class U redeemable shares.

*Third resolution*

The shareholders decide to Increase of the corporate capital by an amount of 20,101.90 USD (twenty thousand one hundred one United States Dollars and ninety cents) so as to raise it from its present amount of 461,265.- USD (four hundred sixty one thousand two hundred sixty five United States Dollars) to 481,366.90 USD (four hundred eighty one thousand three hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) by the issue of 574.34 (five hundred seventy four point thirty four) new redeemable shares of class U of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows:

Shareholder Name	Number of shares of Class U	Par value of the shares of Class U (35.- USD per share)
Tiger Global PIP III, L.P. . . . . .	574.34	20,101.90

*Intervention - Subscription - Payment*

TIGER GLOBAL, PRIVATE INVESTMENT PARTNERS III, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Performance III, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management III, Ltd.

Here represented by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Shareholder Name	Number of shares of Class U	Par value of the shares of Class U (35.- USD per share)
Tiger Global PIP III, L.P. . . . . .	574.34	20,101.90

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 20,101.90 USD (twenty thousand one hundred one United States Dollars and ninety cents), as was certified to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 1,744.75 USD (one thousand seven hundred forty four United States Dollars and seventy five cents) in order to lower it from its present amount of 481,366.90 USD (four hundred eighty one thousand three hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) down to 479,622.15 USD (four hundred seventy nine thousand six hundred twenty two United States Dollars and fifteen cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 49.85 (forty nine point eighty five) redeemable shares of class C 35.-USD (thirty five United States Dollars) each as follows:

Shareholder Name	Number of shares of class C to decrease	Par value of the shares of Class C to decrease (35.- USD per share)
Tiger Global PIP III, L.P. . . . . .	47.53	1663.55
Lee Fixel . . . . .	1.16	40.60
Feroz Dewan . . . . .	1.16	40.60
Total . . . . .	49.85	1744.75

The shareholders declare having received payment of 1,744.75 USD (one thousand seven hundred forty four United States Dollars and seventy five cents).

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

"8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

"The Company's capital is set at 479,622.15 USD (four hundred seventy nine thousand six hundred twenty two United States Dollars and fifteen cents) represented by 2,034 (two thousand thirty four) redeemable shares of class A, 727,15 (seven hundred twenty seven point fifteen) redeemable shares of class C and 10,368 (ten thousand three hundred sixty eight) redeemable shares of class D and 574.34 (five hundred seventy four point thirty four) redeemable shares of class U, of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le vingt trois février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Tiger Holding S.à. r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu

le 26 juin 2006 et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 117 414.

La séance est ouverte à 14.00 heures à Luxembourg et présidée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dernière phrase de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante « Les parts sont divisibles à l'égard de la Société».

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant la classe U de parts sociales.

3. Augmentation du capital social d'un montant de 20.101,90USD (vingt mille cent un Dollars US et quatre vingt dix cents) pour le porter de son montant actuel de 461.265,-USD (quatre cent soixante et un mille deux cent soixante cinq Dollars US) à 481.366,90 USD (quatre cent quatre vingt un mille trois cent soixante six Dollars US et quatre vingt dix cents) par l'émission de 574,34 (cinq cent soixante quatorze virgule trente quatre) nouvelle parts sociales rachetables de class U d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

4. Diminution du capital social d'un montant de 1.744.75USD (mille sept cent quarante quatre dollars US et soixante quinze cents), pour le porter de son montant actuel de 481.366,90 USD (quatre cent quatre vingt un mille trois cent soixante six Dollars US et quatre vingt dix cents) à 479.622,15USD (quatre cent soixante dix neuf mille six cent vingt deux Dollars US et quinze cents) par remboursement aux actionnaires et par annulation de 49,85 (quarante neuf virgule quatre vingt cinq) parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

5. Modification afférente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de modifier la dernière phrase de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante «Les parts sont divisibles à l'égard de la Société».

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de créer une nouvelle classe de parts sociales étant la classe U de parts sociales.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social d'un montant de 20.101,90USD (vingt mille cent un Dollars US et quatre vingt dix cents) pour le porter de son montant actuel de 461.265,-USD (quatre cent soixante et un mille deux cent soixante cinq Dollars US) à 481.366,90 USD (quatre cent quatre vingt un mille trois cent soixante six Dollars US et quatre vingt dix cents) par l'émission de 574,34 (cinq cent soixante quatorze virgule trente quatre) nouvelle parts sociales rachetables de classe U d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire, comme suit:

Nom de l'actionnaire	Parts sociales de classe U	Valeur nominale des parts sociales de classe U (35.- USD par part sociale)
Tiger Global PIP III, L.P. ....	574.34	20,101.90

*Intervention - Souscription - Paiement*

TIGER GLOBAL, PRIVATE INVESTMENT PARTNERS III, L.P., un "Limited Partnership" de droit des Iles Cayman, représenté par son "general partner " Tiger Global PIP Performance III, L.P., représenté par son "general partner " Tiger

Global PIP Management III, Ltd., ayant tous leur siège social à c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman

Représenté par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant deux procurations,

a déclaré souscrire 574,34 (cinq cent soixante quatorze virgule trente quatre) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'actionnaire	Parts sociaux de classe U	Valeur nominale des parts sociales de classe U (35.- USD par part sociale
Tiger Global PIP III, L.P. . . . . .	574,34	20,101,90

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 20.101,90 USD (vingt mille cent un Dollars US et quatre vingt dix cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Quatrième résolution

Les actionnaires décident de diminuer le capital social d'un montant de 1.744.75 USD (mille sept cent quarante quatre dollars US et soixante quinze cents), pour le porter de son montant actuel de 481.366,90 USD (quatre cent quatre vingt un mille trois cent soixante six Dollars US et quatre vingt dix cents) à 479.622,15 USD (quatre cent soixante dix neuf mille six cent vingt deux Dollars US et quinze cents) par remboursement aux actionnaires et par annulation de 49,85 (quarante neuf virgule quatre vingt cinq) parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales de classe C à diminuer	Valeur nominale des parts sociales de classe C à diminuer (35.- USD par part sociale
Tiger Global PIP III, L.P. . . . . .	47,53	1663,55
Lee Fixel . . . . .	1,16	40,6
Feroz Dewan . . . . .	1,16	40,6
Totals . . . . .	49,85	1.744,75

Les associés reconnaissent avoir reçu le paiement d'un montant de 1.744.75USD (mille sept cent quarante quatre dollars US et soixante quinze cents).

#### Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier l'article 8.1., deuxième paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 479.622,15 USD (quatre cent soixante dix neuf mille six cent vingt deux Dollars US et quinze cents) représenté par 2.034 (deux mille trente quatre) parts sociales rachetables de classe A, 727,15 (sept cent vingt sept virgule quinze) parts sociales rachetables de classe C, 10.368 (dix mille trois cent soixante huit) parts sociales rachetables de classe D et 574,34 (cinq cent soixante quatorze virgule trente quatre) nouvelle parts sociales rachetables de class U, d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.»

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille six cents Euros (EUR 1,600.-).

#### Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9560. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011040547/245.

(110045172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

### **Monita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3489 Dudelange, 15, rue Mme Mayrisch de St. Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 124.824.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Monita S.A.», (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant un acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 793 du 05 mai 2007, page 38059,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 124 824, établie et ayant son siège social au 15 rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert, L-3489 Dudelange.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Georges WIES, ingénieur, demeurant à Dudelange (L).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (L).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Pascale MENNÈ, administratrice de société, demeurant à Dudelange (L).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (494'500.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune à un montant de CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (525'500.- EUR) qui sera représenté, après l'augmentation de capital une fois réalisée, par mille cinquante et une (1'051) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) par action.

2) Emission de neuf cent quatre-vingt-neuf (989) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

3) Souscription de ces neuf cent quatre-vingt-neuf (989) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune par la société «N.M. S.A.H.», une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert, L-3489 Dudelange et libération intégrale de ces nouvelles actions par conversion en capital d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible d'un montant total de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (494'960.- EUR) comprenant une prime d'émission de QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (460.- EUR), détenue par celle-ci contre la Société, à la date de l'assemblée générale extraordinaire.

4) Modification subséquente de l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société en remplaçant le libellé de ce premier alinéa de l'article CINQ (5) par le nouveau libellé suivant, afin de refléter l'augmentation du capital social précitée:



**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social souscrit de la société est fixé à CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (525'500.- EUR) représenté par mille cinquante et une (1'051) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) par action, toutes intégralement libérées.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis à simultanément l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les soixante-deux (62) actions ordinaires et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (494'500.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune à un montant de CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (525'500.- EUR) qui sera représenté, après l'augmentation de capital une fois réalisée, par mille cinquante et une (1'051) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) par action.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE, à l'issue de cette augmentation de capital, de créer et d'émettre neuf cent quatre-vingt-neuf (989) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune, chaque action à émettre avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que les actionnaires existants ont renoncé, dans la mesure nécessaire, à leur droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des neuf cent quatre-vingt-neuf (989) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune, par l'autre actionnaire existant ci-après:

la société «N.M. S.A.H.», une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert, L-3489 Dudelange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 44 018).

#### *Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- (i) Monsieur Georges WIES, ingénieur, demeurant au 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert, L-3489 Dudelange,
- (ii) Madame Pascale MENNE, administrateur de société, demeurant au 15 rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert, L-3489 Dudelange,

agissant en sa qualité d'administrateurs avec pouvoir de signature conjointe du seul souscripteur, la société «N.M. S.A.H.», prénommée,

Lesquels représentants, agissant ès-dites qualités, déclarent souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé les neuf cent quatre-vingt-neuf (989) actions nouvellement émises par la Société et déclarent les avoir intégralement libérées par conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible, détenue par elle-même contre la Société, pour une valeur globale de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (494'960.- EUR) comprenant une prime d'émission de QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (460.- EUR), duquel, un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (494'500.- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et le solde soit la somme de QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (460.- EUR) au compte «prime d'émission» de la Société.

Conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par le réviseur d'entreprises agréé, Monsieur Georges KIOES, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, dont la conclusion, rédigée en langue française, est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 989 actions, ayant une valeur nominale de 500.- EUR, à émettre en contrepartie augmenté d'une prime d'émission de 460.- EUR.»

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps avec elles.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération par le susdit souscripteur et d'allouer toutes les neuf cent quatre-vingt-neuf (989) nouvelles actions à ce même souscripteur, la société «N.M. S.A.H.».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société et de remplacer son premier alinéa par le nouvel alinéa suivant de manière à refléter l'augmentation du capital social précitée:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social souscrit de la société est fixé à CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (525'500.- EUR) représenté par mille cinquante et une (1'051) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) par action, toutes intégralement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. WIES, B. D. KLAPP, P. MENNE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2011. Relation: EAC/2011/401. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011041054/122.

(110046320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

#### **Dr. Koch Investment und Beteiligung Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Dr. Koch Investment und Beteiligung Holding SA).**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 48.540.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040908/11.

(110046014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

#### **DV III General Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.463.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011040910/10.

(110045742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Ramsay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.280.

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 21 janvier 2011, Invista European Celsius Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B. 125413, propriétaire de 50 parts sociales de la Société,

et Seixaleiro - Consultadoria Participações, Unipessoal LDA, une société à responsabilité limitée, régie par le droit portugais, ayant son siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga, 73-1.º - Sala 105, 9000-533 Funchal, Madeira, Portugal, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Madeira sous le numéro 511 225 814, propriétaire de 50 parts sociales de la Société,

ont transféré chacune respectivement 50 parts sociales à la société Celsius European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B. 125726.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2011.

Ramsay Finance S.à r.l.

Martina Schümann

Gérante

Référence de publication: 2011042345/23.

(110046593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**LU GE I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.748.

In the year two thousand and eleven, on the third day of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

LU PC VIII S.à r.l., a private limited company incorporated in Luxembourg, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg number B 156751,

duly represented by Mrs. Catherine DELSEMME, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed LU PC VIII S.à r.l. is the sole member of the private limited company (société à responsabilité limitée) LU GE I S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg number B 156748, incorporated by a deed of the undersigned notary on 9 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2805 dated 21<sup>st</sup> December 2010 (hereinafter the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-), so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, to the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

*Second resolution*

The sole member resolves to issue eight thousand seven hundred and fifty (8,750) additional shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

Then Mrs Catherine DELSEMME, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of LU PC VIII S.à r.l., prenamed, by virtue of the presaid power of attorney, declares subscribing in the name and on behalf of LU PC VIII

S.à r.l. to the eight thousand seven hundred and fifty (8,750) newly issued shares of the Company with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash amounting to eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-).

Evidence of such contribution and payment in cash has been given to the notary in the form of a bank certificate, so that the amount of eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) is as from now at the free disposal of the Company.

Thereupon, the sole member resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot eight thousand seven hundred and fifty (8,750) new fully paid-up shares to LU PC VIII S.à r.l., prenamed.

The sole member furthermore resolves that any one manager of the Company be and is hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the allotment of the eight thousand seven hundred and fifty (8,750) new fully paid-up shares to LU PC VIII S.à r.l., including but not limited to the amendment of the shares register of the Company.

#### *Third resolution*

The sole member resolves to amend Article 6, paragraph 1, of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The subscribed share capital of the Corporation is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten Euro (10.-) each."

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves to amend Article 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

" **Art. 2.** The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may secure the payment of any money, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures."

#### *Declarations, Costs, Evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LU PC VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro B 156751,

dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La pré-nommée LU PC VIII S.à r.l. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LU GE I S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro B 156748, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2805 du 21 décembre 2010 (ci-après la "Société").

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, au montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'émettre huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales supplémentaires une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Alors Madame Catherine DELSEMME, pré-nommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de LU PC VIII S.à r.l., pré-nommée, en vertu de la prédite procuration sous seing privé donnée, déclare souscrire au nom et pour compte de LU PC VIII S.à r.l., pré-nommée, les huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et de réaliser la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre vingt sept mille cinq cents euros (EUR 87.500.-).

La preuve de cet apport en numéraire de sa libération a été donnée au notaire sous forme d'un certificat bancaire de sorte que la somme de quatre vingt sept mille cinq cents euros (EUR 87.500.-) est des à présent à la libre disposition de la Société.

Sur ce, l'associée unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement et décide d'émettre et d'allouer huit mille sept cent cinquante (8.750) nouvelles parts sociales intégralement souscrites à LU PC VIII S.à r.l., pré-nommée.

L'associée unique décide encore que tout gérant de la Société soit et est par la présente autorisé à réaliser tous les actes et actions nécessaires en relation avec l'allocation des huit mille sept cent cinquante (8.750) nouvelles parts sociales intégralement souscrites à LU PC VIII S.à r.l., y inclus mais non limité à la modification du registre des parts sociales de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

" **Art. 6. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

De plus, la Société peut établir, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette."

*Déclarations, Frais et Evaluation*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2011. Relation GRE/2011/731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011037967/159.

(110042086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

---

**Wader A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 45.240.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Wader A.G. Abgehalten am 25. März 2011 um 15.00 Uhr*

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 7 der Statuten die tägliche und technische Geschäftsführung an Herrn Albert BOOIJ, geboren am 17.01.1955 in Amsterdam (NL), wohnhaft in NL-4513 KE Hoofdplaat, Zuidlangeweg 2, zu übertragen. Er wird als zweiter Delegierter des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011053237/18.

(110059284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Machilu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.887.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011053756/13.

(110060070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---